



**Association Intercommunale d'Electricité du Sud du Hainaut**

Membre d'INTER-REGIE et LE CABLE

Siège administratif : rue du Commerce n° 4, 6470 Rance

Société coopérative

**ATTESTATION**

**TAUX DE TVA DE 6 % APPLICABLE AUX TRAVAUX IMMOBILIERS**  
(Arrêté Royal n° 20 du 20 juillet 1970 du Code de la TVA)

Le(s) soussigné(s) : .....

Domicilié(s) : adresse : .....

..... n° : ..... boîte : .....

code postal : ..... localité : .....

agissant en tant que (**cocher la case adéquate**) :

propriétaire  locataire  usufruitier  gestionnaire  autre : .....

déclare(nt) par la présente que des travaux immobiliers seront effectués à un immeuble situé :

Adresse : .....

..... n° : ..... boîte : .....

code postal : ..... localité : .....

**(cocher la case adéquate) :**

qui, après leur exécution, est effectivement utilisé, soit exclusivement, soit à titre principal, comme logement privé et dont la première occupation précède d'au moins 10 ans<sup>1</sup> la première date d'exigibilité de la TVA survenue en vertu de l'article 22 du Code de la TVA (Arrêté Royal n°20, annexe, Tableau A, rubrique XXXVIII du Code de la TVA).

qui, après leur exécution, est spécialement adapté au logement privé d'une personne handicapée (Arrêté Royal n°20, annexe, Tableau A, rubrique XXXII du Code de la TVA).

qui est un complexe d'habitation destiné au logement privé des personnes handicapées (Arrêté Royal n°20, annexe, Tableau A, rubrique XXXIII du Code de la TVA).

Fait à ..... le.....

Signature(s)

<sup>1</sup> Arrêté Royal n°20, article 1bis du Code de la TVA